

Mairie de Schweighouse-Thann	DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
-------------------------------------	---

Demande déposée le 24/08/2025 et complétée le 24/09/2025		N° DP 068 302 25 00020	
Par :	Madame BERGAMINI-ABRASSART AURELIE		
Demeurant à :	4 RUE DU BALLON 68520 SCHWEIGHOUSE THANN	Surface de plancher:	m²
Sur un terrain sis à :	4 Rue du Ballon 68520 Schweighouse-Thann 302 38 555, 302 38 556, 302 38 557, 302 38 558	Surface de plancher antérieure :	m²
Nature des Travaux :	Modifications extérieures	Surface de plancher nouvelle :	m²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 24/08/2025 par Madame BERGAMINI-ABRASSART AURELIE,
Monsieur BERGAMINI MIKAEL,

VU l'objet de la déclaration :

- pour des modifications extérieures ;
- sur un terrain situé 4 Rue du Ballon ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 26/08/2025 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

VU l'article UB 11.2 du PLU,

Considérant que le terrain se situe en zone UB du PLU,

Considérant que l'article UB 11.2 du PLU stipule que les murs extérieurs doivent être crépis ou bardés de bois,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect de l'article UB 11.2. Le bardage de la façade sera en bois.

Fait à Schweighouse-Thann, le

Le Maire,

LEHMANN Bruno

06 OCT. 2025



NOTA BENE : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.